



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Projets routiers de proximité - RD 52 et 429 - Enquêtes publiques et parcellaires

Rapport n° CP/2013/626

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet:

- de présenter les principales caractéristiques techniques des projets d'aménagement des RD 429 entre Drusenheim et Rohrwiller et RD 52 entre Niederroedern et Schaffhouse-près-Seltz,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à demander au Préfet du Bas-Rhin de soumettre ces opérations à l'enquête publique et de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées (Schaffhouse-près Seltz, Niederroedern et Drusenheim), à l'enquête parcellaire puis, le cas échéant, de l'autoriser à recourir à l'expropriation pour acquérir les emprises nécessaires, ainsi qu'à réaliser toutes les formalités nécessaires,
- d'autoriser le Président à demander autorisation au Préfet au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation des travaux des projets,
- d'autoriser le Président à solliciter les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation des opérations

Contexte et objectifs :

Depuis 1992 et l'adoption de son plan vélo, le Conseil général du Bas-Rhin a réalisé près de 800 km d'itinéraires cyclables sur son territoire, reliant entre eux la plupart des pôles d'attraction du Bas-Rhin.

Ces itinéraires permettent de réaliser des liaisons domicile-travail ou de découvrir le département grâce à des itinéraires cyclables structurants. Ils permettent également d'assurer l'amélioration de la sécurité des cyclistes sur ces routes.

1. RD52 : Aménagement entre Niederroedern et Schaffhouse-près-Seltz :

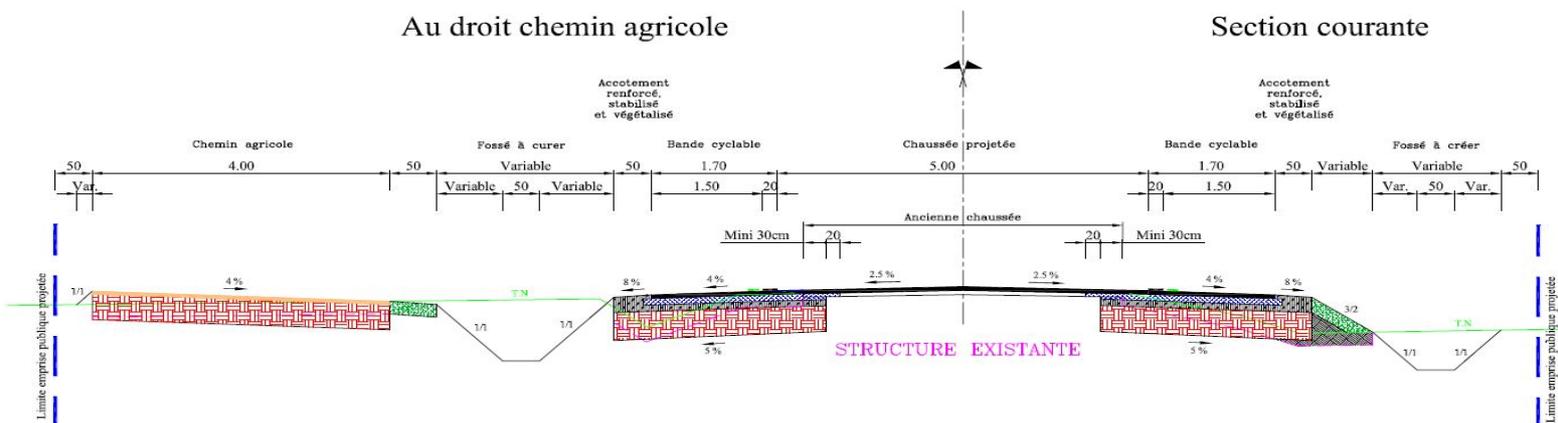
Caractéristiques principales :

Au titre des opérations de proximité (aménagement du réseau ordinaire), il est prévu un aménagement de la RD 52 sur les bords communaux de Niederroedern et Schaffhouse-près-Seltz sur un linéaire de 2370m. La RD52 sera empruntée par l'itinéraire cyclable n°24 entre Haguenau et Seltz, prévu au plan vélo 2020.

Les travaux envisagés comprennent :

- L'élargissement avec renforcement des rives. La chaussée sera de 5m de large
- La mise en place de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée de 1,70m de largeur, puis de 1m d'accotement.
- Le rétablissement des fossés pour le drainage de la chaussée
- La réalisation de chemins latéraux pour le désenclavement des parcelles

Profil en travers type retenu :



Principes d'assainissement :

Les écoulements naturels et ceux générés par les pluies (ruissellement) seront assurés par le rétablissement d'ouvrages hydrauliques.

Quant aux eaux de ruissellement de la chaussée, elles seront recueillies par des fossés latéraux enherbés situés de part et d'autre de la voie et seront infiltrées.

NB : En date du 11 avril 2013, le préfet du Bas-Rhin a émis un avis positif concernant le projet, au titre du code de l'environnement (livre II, titre 1 : eau et milieux aquatiques)

Prise en compte de l'environnement :

Les études d'environnement montrent que le projet aura très peu d'impact sur le milieu naturel alors qu'il apportera des améliorations sensibles au niveau humain.

- Protection de la ressource en eau

Les dispositifs d'assainissement proposés permettent d'assurer une protection satisfaisante des eaux souterraines et superficielles.

NB : les prescriptions auxquelles le projet devra se conformer apparaissent dans le projet d'arrêté préfectoral annexé au rapport.

- Espèces protégées

Aucune espèce protégée n'a été identifiée dans l'emprise du projet

- Milieu naturel et paysage

Bien qu'en dehors des secteurs concernés par l'inventaire des zones humides du Bas-Rhin, les prairies de Niederroedern et de Schaffhouse-près-Seltz possèdent des caractéristiques proches de ces milieux. Ainsi, 0.74 ha des terrains prospectés ont été classés en zone humide selon les critères pédologiques définis par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

L'impact sur les habitats biologiques est faible et porte essentiellement sur des terres cultivées intensivement. Une revégétalisation adaptée des secteurs perturbés lors des travaux sera mise en œuvre.

- Coût des mesures environnementales

Les principales mesures de réduction et d'accompagnement environnementales sont estimées à 56 000€ HT.

Acquisitions foncières :

Le réaménagement de la RD52 nécessitera l'acquisition de 256 ares de diverses parcelles de terrain répartis sur les communes de Niederroedern (135 ares) et Schaffhouse-près-Seltz (121 ares).

L'indemnisation totale est estimée à 27 736€.

Estimation et échéancier :

Les principales étapes à venir pour ce projet sont les suivantes :

- Transmission du dossier de DUP (déclaration d'utilité publique) au préfet : septembre 2013
- Enquête publique DUP : à l'initiative du Préfet
- Arrêté DUP : 2014
- Acquisitions foncières : à partir de 2014
- Travaux : à programmer en fonction de la disponibilité des emprises et du calendrier proposé par la commission territoriale concernée.

Le coût de l'opération est estimé à environ 900 000€ HT (valeur novembre 2011)

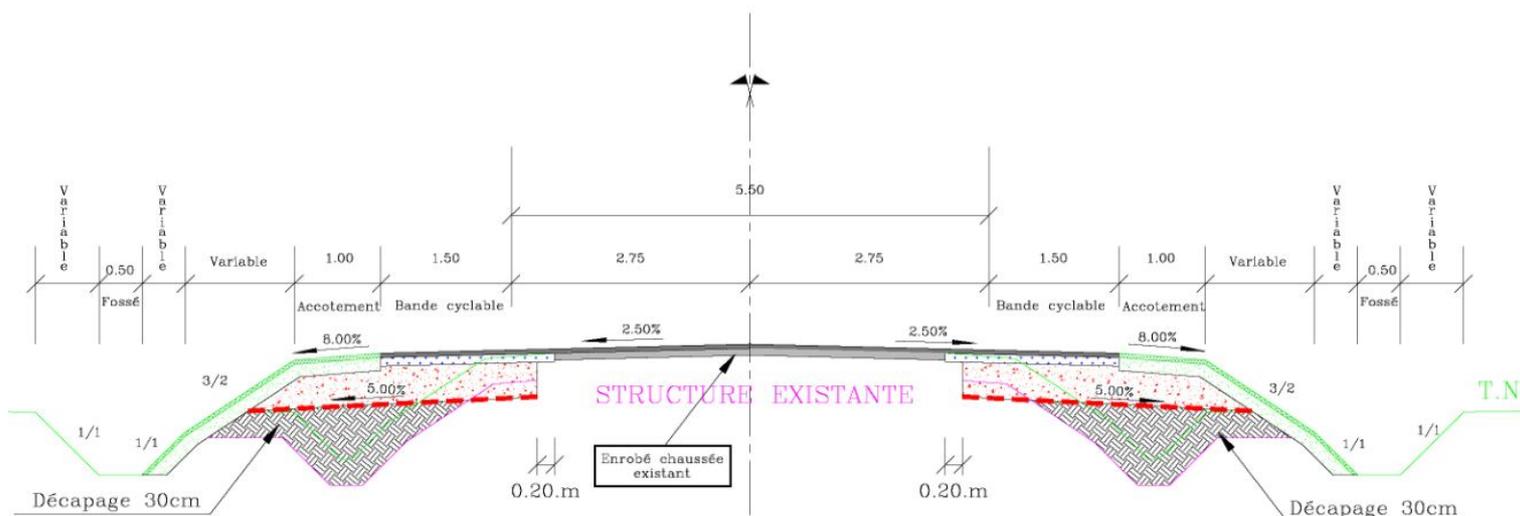
2. RD429 : Aménagement entre Rohrwiller et Drusenheim :

Au titre des opérations de proximité (aménagement du réseau ordinaire), il est prévu un aménagement de la RD429 sur le ban communal de Drusenheim qui concerne un linéaire de 3000m à aménager. La RD429 sera empruntée par l'itinéraire cyclable n°23 entre Haguenau et Drusenheim, prévu au plan vélo 2020.

Les travaux envisagés comprennent :

- L'élargissement avec renforcement des rives. La chaussée aura 5.50m de large.
- La mise en place de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée de 1.70m de large, puis de 1m d'accotement.
- La réalisation de chemins latéraux pour le désenclavement des parcelles
- La création ou le curage des fossés
- Le remplacement et la sécurisation des ouvrages hydrauliques.

Profil en travers type retenu :



Principes d'assainissement :

Les écoulements naturels et ceux générés par les pluies (ruissellement) seront assurés par le rétablissement d'ouvrages hydrauliques.

Quant aux eaux de ruissellement de la chaussée, elles seront recueillies par des fossés rendus étanches grâce à l'emploi de matériaux peu perméables.

Prise en compte de l'environnement :

Les études d'environnement montrent que le projet aura très peu d'impact sur le milieu naturel alors qu'il apportera des améliorations sensibles au niveau humain.

- Protection de la ressource en eau

Les phénomènes de remontées de nappes présents dans le secteur sont pris en compte dans l'aménagement. Ainsi les dispositifs d'assainissement proposés permettent d'assurer une protection satisfaisante.

- Espèces protégées

Aucune espèce protégée n'a été identifiée dans l'emprise du projet.

- Milieu naturel et paysage

Aucun espace naturel remarquable n'a été recensé.

L'impact sur les habitats biologiques est faible, toutefois une revégétalisation adaptée des secteurs perturbés par les travaux sera mise en œuvre.

- Coût des mesures environnementales

Les principales mesures de réduction et d'accompagnement environnementales sont estimées à 45 000€ HT

Acquisitions foncières :

Le réaménagement de la RD429 nécessitera l'acquisition de 1.12 ha de diverses parcelles de terrain sur la commune de Drusenheim.

NB: les modalités d'indemnités liées aux acquisitions foncières de ce projet feront l'objet d'un autre rapport qui sera soumis à la Commission Permanente.

Estimation et échéancier :

Les principales étapes à venir pour ce projet sont les suivantes :

- Transmission du dossier de DUP et du dossier Loi sur l'Eau au Préfet : septembre 2013
- Enquête publique DLE et DUP : à l'initiative du Préfet
- Arrêté DUP : 2014
- Acquisitions foncières : à partir de 2014

- Travaux : à programmer en fonction de la disponibilité des emprises et du calendrier proposé par la Commission Territoriale.

Le coût de l'opération est estimé à environ 750 000€ HT (valeur juin 2011)

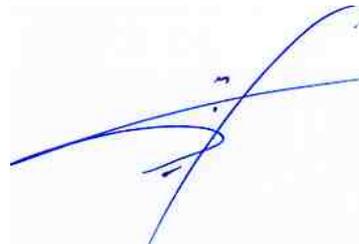
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- valide les principales caractéristiques techniques des projets d'aménagements cyclables des RD 429 entre Rohrwiller et Drusenheim et RD 52 entre Schaffhouse-près-Seltz et Niederroedern,
- autorise son Président à demander au Préfet du Bas-Rhin de soumettre les opérations de réaménagement des RD 429 et RD 52 à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées (Niederroedern, Schaffhouse-près-Seltz et Drusenheim),
- autorise son Président à demander au Préfet du Bas-Rhin l'ouverture de l'enquête parcellaire puis, le cas échéant, à recourir à l'expropriation pour acquérir les terrains, ainsi qu'à procéder à toutes les formalités successives,
- autorise son Président à demander au Préfet l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation des travaux hydrauliques des projets de réaménagement de la RD 429,
- autorise son Président à solliciter les autorisations administratives requises pour la réalisation de ces opérations.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL